

Protéger la santé de la population des atteintes dues à la canicule

Les canicules sont l'une des conséquences déjà bien réelles du réchauffement climatique avec des effets directs (déshydratation, épuisement, malaise, voire décès, en particulier pour les personnes les plus vulnérables) sur la santé. Le rôle des communes dans la protection de la population est très important au vu de leur proximité avec la population et leur compétence en matière d'aménagement territorial.



LIENS AVEC LE PLAN CLIMAT VAUDOIS



LIENS AUTRES FICHES



IMPLICATIONS POUR LA COMMUNE



Moins de 1 an
1-2 ans
2-4 ans



Simple
Moyenne
Élevée



Basses
Moyennes
Élevées

Objectifs

Prévenir ou limiter les effets néfastes de la chaleur sur la santé de la population, en particulier des personnes vulnérables.

Identifier les personnes les plus vulnérables.

Augmenter la capacité de la Commune à atténuer les effets dus à la canicule.

Diffuser les messages de prévention.

3 bonnes raisons de le faire

Renforcer les liens sociaux entre les personnes

Les mesures de protection impliquent l'écoute et l'aide de la population. La réalisation d'une partie des actions repose sur des démarches de solidarité qui renforcent le lien entre les habitant-e-s et leur commune.

Apporter une plus-value paysagère

Dans un contexte de changements climatique, la végétalisation des espaces construits permet non seulement d'apporter de la fraîcheur dans des périmètres construits, et donc de soulager les habitant-e-s de la chaleur, mais également d'apporter une plus-value paysagère et de renforcer la biodiversité.

Promouvoir des mesures en faveur du climat et de la santé

Au travers des mesures de prévention face aux canicules, des conseils et des actions de sensibilisation peuvent se mettre en place en faveur de la santé et du climat comme sur l'alimentation, la mobilité douce, etc.

Marche à suivre

Recommandations pour la mise en place d'un dispositif de protection de la santé de la population en situation de canicule :

- **Désigner une personne de référence « canicule ».** Idéalement, cette personne devrait être en charge des contacts avec le/la Préfet-e, la **PCi** (si besoin), les **CMS/OSAD** (pour le croisement des listes des personnes vulnérables), la population (rédaction/envoi des courriers aux personnes vulnérables et pour répondre aux questions) et la Municipalité/services communaux.
- **Élaborer ou actualiser le plan canicule communal.**
- **Élaborer ou actualiser la liste de la population à risque** sur le territoire communal.
- **Élaborer ou actualiser le concept des visites communautaires.**
- **Recruter et former les personnes en charge des visites communautaires** en fonction du nombre de personnes vulnérables demandeuses d'une prestation de suivi (cahier des charges des visiteurs communautaires), en collaboration avec les CMS/OSAD, la PCi, les sociétés locales de bénévoles.
- **Prendre des mesures de prévention.** Il s'agit notamment de sensibiliser la population générale et, en particulier, celle vulnérable aux risques, par des supports (courrier, journal communal, affiches, etc.) ou visites communautaires.

En cas de déclenchement des plans canicule par le canton, il s'agit de :

- Activer les mesures prévues par le plan communal.
- Aller à la rencontre des personnes vulnérables (formulaire visites à domicile).

Suite à chaque période de veille et d'alerte, il est recommandé de procéder à l'évaluation et, si besoin, à l'adaptation du plan canicule (concept des visites communautaires y compris).

Légende des icônes

Description

Les organisations mondiales de la santé et du travail ont chiffré les conséquences économiques des changements climatiques et des canicules en particulier : entre 2 et 4 milliards de dollars par année de coûts directs pour la santé et une baisse de productivité annuelle de 2.2% (ce qui correspond à 80 millions d'emplois à temps plein). Bien que ces chiffres, à l'échelle mondiale, semblent incommensurables, les communes peuvent mener des actions concrètes pour leurs habitant-e-s, l'économie et la santé publique.

Les canicules se caractérisent par des températures diurnes et nocturnes élevées pendant trois jours consécutifs au moins. Dans ce laps de temps les températures maximales peuvent être comprises entre 31° et 38°C et les températures minimales nocturne entre 17° et 25°C.

Tout le monde est concerné par les vagues de chaleur bien que certaines personnes soient plus vulnérables que d'autres (personnes âgées, avec maladies chroniques, prenant des médicaments, en situation de handicap, exerçant une activité physique, travaillant à l'extérieur, jeunes enfants, femme enceintes). La plupart des problèmes surviennent en-dehors des périodes caniculaires et peuvent entraîner des conséquences graves : déshydratation, maladies de l'appareil circulatoire et de l'appareil respiratoire, épuisement lié à la chaleur et coup de chaleur. Ce dernier représente une urgence vitale. Les canicules sont l'expression la plus sévère des vagues de chaleur et les effets pour la santé peuvent survenir dès le premier jour de températures élevées et durer jusqu'à une semaine après cet épisode.

En Suisse, les avis canicule sont émis par MétéoSuisse. Dans le canton de Vaud, la période de veille et d'alerte se déploie du **15 mai au 15 septembre**. Le plan canicule s'articule selon différents niveaux d'alerte : la veille, la mise en garde, la canicule persistante, la canicule sévère. Chaque stade est déclaré par la cellule responsable de la conduite (Médecin cantonal ou Chef-e du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS)).

Le déclenchement des plans canicule communaux et institutionnels est décrété par la/le Chef-fe du DSAS lorsque se présente une situation correspondante au niveau d'alerte « canicule persistante » (orange). Dans ce cas, la/le Préfet-ète en informe les communes pour qu'elles activent leur propre dispositif.

Le plan canicule communal comprend la prévention (à travers l'information à la population) et l'intervention de la part des autorités et des professionnel-le-s du secteur sociosanitaire. La mise en place d'un système de visites communautaires constitue une première ligne de prévention et vise notamment à détecter les premiers symptômes et à éviter une prise en charge médicale spécialisée.

Afin de planifier correctement les besoins en personnel pour l'organisation des visites, les communes sont invitées à anticiper les sollicitations éventuelles auprès de la Protection Civile (commandants des Organisations régionales de la protection civile).

Pour aller plus loin

→ Participation

Identifier et soutenir les démarches de solidarité.

→ Manifestations

Informers les organisateur-trice-s des bonnes pratiques.

→ Aménagement

Encourager et réaliser des actions pour favoriser les îlots de fraîcheur.

Soutien

La Préfète ou le Préfet du district fournit les renseignements complémentaires avant et pendant la veille canicule.

Une vaste documentation est disponible sur le site internet du Canton.

Les Services d'aide et de soins à domicile (CMS et OSAD) et les Organisations régionales de protection civile sont des partenaires importants dans la mise en place des plans canicule communaux.

Exemple

Cossonay : La Commune contacte et apporte de l'eau aux habitant-e-s vulnérables (hors CMS) en période canicule. Contact : **Barbara Barra**, secretariat@cossonay.ch, Tél. 021 863.22.00

Lausanne : la ville propose une carte des espaces frais en ligne ou en pdf. Contact : **Charlotte Franck**, charlotte.franck@lausanne.ch, Tél. 021 315 50 17

Plus d'informations

Information générale sur www.vd.ch/chaleur (conseils aux personnes relais, autorités communales).



Unisanté, Label « Commune en santé », communes@unisante.ch

Informations et catalogues de mesures sur www.environnements-sante.ch



Personne de contact

Préfète-ète du district